



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Direction des Territoires,
de l'Alimentation et de la Mer

Avis de recrutement sans concours (Femmes – Hommes) d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État (C1) au titre de l'année 2018

**La Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer
recrute sans concours
un agent d'exploitation des travaux
publics de l'État au grade C1
dans la branche « Routes Bases aériennes ».
à l'antenne de Miquelon – Atelier routes.**

Date limite de dépôt du dossier de candidature	10 septembre 2018 (cachet de la poste faisant foi)
Résultats d'admissibilité	24 septembre 2018
Épreuves d'admission	16 ou 17 octobre 2018
Résultats d'admission	19 octobre 2018

I – FONCTIONS

Les agents d'exploitation des Travaux Publics de l'État sont des fonctionnaires de l'État, affectés au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Ils assurent le service public de la route et sont chargés de l'exécution des tous travaux d'exploitation et d'entretien de ces routes.

Ils assurent également la surveillance du réseau : patrimoine, viabilité et sécurité.

Ils sont chargés de l'exploitation de la route (intervention sur accident, mise en place de déviation, protection de chantier), de l'entretien courant des chaussées, des dépendances (fauchage, curage des chaussées, abattage d'arbres, élagage) et de conduire les engins du centre dans le cadre du service hivernal (salage et déneigement des routes avec astreintes la nuit, les week-ends et jours fériés, éventuellement en horaire décalé).

II – QUALITÉS REQUISES POUR L'EMPLOI ET CONTRAINTES DU POSTE

Le travail d'agents d'exploitation sur les routes requiert une bonne résistance physique puisqu'il peut être effectué de jour et de nuit toute l'année. Les contraintes climatiques peuvent entraîner des cycles de travail difficiles.

Par ailleurs, les agents travaillent quasi systématiquement en équipe, avec leurs collègues sous les ordres d'un chef d'équipe. Il leur faut donc être aptes à ce travail en groupe soudé et solidaire. Ils doivent également savoir rendre compte par écrit ou oral et respecter les consignes.

III – NATURE DE L'ENGAGEMENT

Les agents d'exploitation des TPE sont des fonctionnaires stagiaires pour une année et sont titularisés s'ils donnent satisfaction.

Le temps de travail est de 35 h, des astreintes obligatoires sont à assurer.

IV – RÉMUNÉRATION

Pendant l'année de stage, la rémunération mensuelle nette minimum sera de 2 300 € (primes incluses) + astreintes + heures supplémentaires.

V – LES CONDITIONS À REMPLIR

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

À noter qu'aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter à ce recrutement.

Les candidats ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice des prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

VI – LOCALISATION

Le poste offert au candidat reçu à l'issue de la phase de recrutement est situé **à l'antenne de la DTAM de Miquelon - 4 rue des Basques - BP 8214 - 97500 Miquelon.**

VII – MODALITÉS DE CANDIDATURE

- **CONSTITUTION DU DOSSIER**

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- ◆ une **lettre de candidature – motivation** précisant leur situation professionnelle actuelle (sans emploi, CDD, CDI, intérim) ;
- ◆ un **curriculum vitae détaillé** incluant notamment le lieu de résidence, le niveau d'études ainsi que le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés s'il y a lieu et leur statut (intérim, CDD, CDI) ;
- ◆ une **copie recto verso de leur pièce d'identité valide**.

A l'appui du CV, les candidats peuvent joindre copie de leurs diplômes, attestation d'inscription à Pôle Emploi, certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation.

- **DATE ET LIEU DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER**

Le dossier de candidature est à retourner soit contre récépissé à l'accueil de la DTAM ou à l'antenne de Miquelon soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer
SG / UPGJM – Bureau des concours
BP 4217
97500 Saint-Pierre et Miquelon**

sur l'enveloppe, veuillez faire figurer en haut à gauche, la mention suivante :
« Ne pas ouvrir – recrutement sans concours AETPE - 2018 »

au plus tard pour :

le lundi 10 septembre 2018 – date de clôture des inscriptions

Attention :

**les dossiers parvenus après la date de clôture des inscriptions
ne seront pas pris en compte : ils seront déclarés irrecevables.**

VIII – MODALITÉS DE SÉLECTION

- **PREMIÈRE PHASE : analyse des dossiers par une commission de sélection**

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de sélection dans le courant du mois de septembre 2018 dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et les postes offerts.

Au terme de cet examen, la commission établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien et une mise en situation.

Cette liste sera arrêtée et publiée à **partir du 24 septembre 2018** sur le site internet de la DTAM à l'adresse suivante : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/>

Elle fera l'objet d'un affichage au siège de la DTAM de Saint-Pierre et à l'antenne de Miquelon.

Les candidats pré-sélectionnés recevront une convocation à compter du **28 septembre 2018**.

• **DEUXIÈME PHASE : Audition des candidats pré-sélectionnés**

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité avec photographie et de leur convocation qu'ils devront présenter sous peine d'exclusion.

L'épreuve d'admission se déroulera **le 16 ou le 17 octobre 2018** dans les locaux de la DTAM à Saint-Pierre.

Les candidats seront auditionnés pour :

- ◆ un entretien oral (20 minutes) permettant d'évaluer si les expériences personnelles voire professionnelles de l'agent, ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi offert ;
- ◆ une mise en situation permettant d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée.

À l'issue de la phase de sélection, la commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats admis au recrutement.

IX – RÉSULTATS

À l'issue des entretiens, la commission de sélection établit la liste des candidats déclarés aptes au recrutement (1 admissible et 1 sur liste complémentaire).

Les résultats seront affichés à la DTAM et à l'antenne de Miquelon et seront consultables sur le site internet de la DTAM à l'adresse suivante : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr/>

X – NOMINATION ET PRISE DE POSTE

La nomination du candidat admis aura lieu entre le 20 octobre et le 31 décembre 2018.

Néanmoins, si l'une des conditions exigées des candidats apparaissait, a posteriori, comme n'ayant pas été remplie ou si un manquement au règlement de ce recrutement était constaté, les candidats pourraient être rayés de cette liste.

Un **examen médical** à la charge de l'administration, devant un médecin agréé de médecine générale, devra être effectué par le candidat admis.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

l'unité du personnel et des concours de la DTAM

0508 41 12 35